



# Conseil d'administration

344<sup>e</sup> session, Genève, mars 2022

Section institutionnelle

INS

**Date:** 23 février 2022

**Original:** anglais

Seizième question à l'ordre du jour

## Rapport du Directeur général

### Deuxième rapport supplémentaire: documents soumis pour information uniquement

1. Dans le cadre du paquet de réformes qu'il a adopté à sa 310<sup>e</sup> session (mars 2011)<sup>1</sup>, le Conseil d'administration a décidé que les documents portant la mention «Pour information» seraient publiés sur le site Web du Conseil d'administration, mais ne seraient pas destinés à faire l'objet d'une discussion, à moins que le Groupe de sélection tripartite n'en décide autrement à la demande d'un membre du Conseil d'administration<sup>2</sup>. Parmi ces documents figurent les rapports des membres du bureau du Conseil d'administration contenant des décisions prises en vertu de pouvoirs délégués<sup>3</sup>.
2. En application de cette décision, la liste de tous les documents soumis «Pour information» figure dans l'ordre du jour de chaque session. On trouve ces documents en ligne sur la droite de la page Web des sections pertinentes du Conseil d'administration.

<sup>1</sup> GB.310/9/1 et GB.310/PV, paragr. 129 a).

<sup>2</sup> Voir BIT: Recueil de règles applicables au Conseil d'administration du Bureau international du Travail (Genève, 2019), Note introductive, paragr. 33 et 44.

<sup>3</sup> Voir BIT: Recueil de règles, Règlement du Conseil d'administration, section 2.3.

## ▶ **Projet de décision**

---

3. Le Conseil d'administration prend note des informations contenues dans les documents suivants:
- Colloques, séminaires, ateliers et réunions analogues approuvés ([GB.344/INS/INF/1](#));
  - Rapport de la Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations (Genève, 24 novembre-11 décembre 2021) ([GB.344/INS/INF/2](#));
  - État d'avancement de la ratification de l'Instrument d'amendement à la Constitution de l'OIT, 1986 ([GB.344/INS/INF/3](#));
  - Rapport sur l'état d'avancement des réclamations au titre de l'article 24 de la Constitution de l'OIT ([GB.344/INS/INF/4](#));
  - Programme et budget pour 2022-23: recouvrement des contributions depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022 ([GB.344/PFA/INF/1](#));
  - Rapport final sur la mise en œuvre de la Stratégie de l'OIT en matière de technologies de l'information (2018-2021) ([GB.344/PFA/INF/2](#));
  - Plan de vérification extérieure des comptes ([GB.344/PFA/INF/3](#));
  - Suite donnée au rapport du Chef auditeur interne pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2020 ([GB.344/PFA/INF/4](#));
  - Composition et structure du personnel du BIT au 31 décembre 2021 ([GB.344/PFA/INF/5\(Rev.1\)](#));
  - Rapport du Conseil de gestion de la Caisse de versements spéciaux ([GB.344/PFA/INF/6](#));
  - Décisions de l'Assemblée générale des Nations Unies sur le rapport de la Commission de la fonction publique internationale pour 2021 ([GB.344/PFA/INF/7](#));
  - Décisions de l'Assemblée générale des Nations Unies sur le rapport du Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies sur les travaux de sa 69<sup>e</sup> session (2021) ([GB.344/PFA/INF/8](#));
  - Questions relatives au Tribunal administratif de l'OIT: rapport de situation sur l'examen des questions de compétence au regard du régime commun des Nations Unies ([GB.344/PFA/INF/9](#)).